



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Région et Département de la Guadeloupe
VILLE DE POINTE-A-PITRE

**LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE
CONVOQUE LE CONSEIL
MUNICIPAL**
en sa dixième séance de 2020
LE LUNDI 7 DECEMBRE 2020
17 heures, en la salle des délibérations
de l'Hôtel de Ville

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Régulièrement convoqué par le maire à 17 heures, le conseil municipal de Pointe-à-Pitre s'est réuni le lundi 7 décembre 2020, en la salle des délibérations, sur l'ordre du jour suivant :

POINT UNIQUE

AFFAIRES SOCIALES

Autorisation à donner au maire pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG)
avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe (CAF)

En l'absence du maire, Mme Tania GALVANI, premier adjoint au maire, préside la séance.

Étaient présents (26) :

Tania GALVANI, François PELLECUIER, Corinne DIAKOK-EDINVAL, Henri ANGELIQUE, Cécile BOUCAUD, Philippe RIBERE, Marie-Hélène SALOMON, Rosette BENNETO, Georges BREDDENT, Yann NANETTE, Badi FADDOUL, Marie-Andrée MANDIL, Madly PAULIN-GARGAR, Myriame LACROSSE, Bruno FANFANT, Michèle ROBIN-CLERC, Jean-Marc SOUKAÏ, Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE, Jean-Charles SAGET, Evelyne DEMOCRITE, Monique DECASTEL, Mehdi KEITA, Loïc MARTOL, Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU.

Excusé (1) : Harry DURIMEL

Élus absents (7)

Jimmy LOUIS (*Procuration à Yann NANETTE*), Dominique DOLMARE (*Procuration à Henri ANGELIQUE*), Alain SOREZE (*Procuration à Marie-Andrée MANDIL*), Danita LEBRERE (*Procuration à Tania GALVANI*), Alex AUCAGOS (*Procuration à Marie Odile LOUIS-ALPHONSE*), Jacques BANGOU, (*Procuration à Monique DECASTEL*), Sandra ENJARIC (*Procuration à Mehdi KEITA*), Claude BARFLEUR,

Mme Tania GALVANI, Présidente de séance, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Laurent BERNIER, Maire de la commune de Saint-François, qui a consacré toute sa vie à l'action publique et est décédé, vendredi, des suites d'une longue maladie.

Mme Rosette BONNETO est proposée comme secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil de ce jour appelle l'examen d'un point unique : Autorisation à donner au maire pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe (CAF).

Toutefois, Madame Tania Galvani commence par présenter des excuses aux collègues pour la communication tardive faite à propos de la signature de ladite convention, en cours d'élaboration, comme indiqué par Madame POLION-TAILLEPIERRE.

La parole est ensuite passée à la 3^{ème} adjointe au maire, Mme Corinne DIAKOK-EDINVAL, Vice-présidente du CCAS, qui salue l'assemblée, avant de présenter le projet de convention territoriale globale que la ville s'apprête à signer avec la CAF, le jeudi 10 décembre 2020.

Il s'agit d'une convention qui met en cohérence l'offre globale de services à la famille et les politiques locales.

À terme, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire pointois et d'organiser, de manière structurée, les actions décidées par la municipalité, dans le cadre de sa politique sociale. Elles seront, ensuite, mises en œuvre de concert avec la CAF.

Cette convention constitue une démarche aboutie, puisque découlant d'un véritable diagnostic de territoire partagé, élaboré par l'ensemble des partenaires du territoire, associations comprises.

Madame GALVANI rappelle aux collègues la chance d'avoir à ce conseil, des représentants de la CAF, notamment le Directeur, Monsieur Patrick DIVAD et des représentants de l'UDAF, qu'elle remercie pour leur présence.

Puis, elle leur passe la parole pour une présentation de la CTG qui permette aux élus de mieux appréhender ses contours et ses enjeux.

Monsieur Patrick DIVAD salue l'assemblée.

Il indique que cette convention a été élaborée avec le concours de l'ensemble des acteurs du territoire. C'est le fruit d'un travail commun, entre les équipes de la ville et celles de la CAF (élus et administratifs).

Ce dispositif constitue, dans sa conception, une ambition d'investissement social partagée, entre la ville et la CAF, qui définit la stratégie de développement social de Pointe-à-Pitre.

Pour l'élaborer, une démarche collaborative et participative a été mise en place à partir des thématiques suivantes : **L'accès au droit et le numérique/ L'animation de la vie sociale/ Le soutien à la parentalité/ La petite enfance / L'enfance et la jeunesse/ Le logement et le cadre de vie** qui seront l'objet de la synthèse de ce soir.

Quelle est l'économie générale d'une convention territoriale globale ?

C'est, d'abord, un dispositif local de pilotage des politiques familiales et sociales, mais surtout, un plan d'actions, opérationnel et pluriannuel qui décline sur le territoire de Pointe-à-Pitre :

- le schéma départemental des services aux familles,
- le schéma d'animation de la vie sociale,
- le contrat de ville qui lie l'État à la ville, avec la signature de la CAF
- le futur projet "Action cœur de ville".

Le projet social de territoire est un plan d'actions opérationnelles pour promouvoir l'animation de la vie sociale à travers l'émergence de centres sociaux et d'espaces de vie sociale sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre, et permettre que chaque habitant accède à ses droits, tout en ayant une facilité à utiliser le numérique.

La question de la petite enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité sont des questions de cohésion sociale dont le déploiement doit être organisé sur le territoire de Pointe-à-Pitre. Enfin, les questions transversales du handicap et du logement sont également traitées par cette convention.

C'est donc bien une ambition d'investissement social partagée co-construite avec la ville, traduite par l'investissement massif des associations, des élus et des administratifs.

C'est également un plan d'actions modulable et évolutif qui permettra, au cours de ces quatre années à venir, de faire évoluer les choses à partir d'évaluations régulières des actions.

L'idée est d'organiser le redéploiement de tous les dispositifs de la branche « famille » sur le territoire de Pointe-à-Pitre.

Une démarche collaborative et participative :

Suite à une rencontre avec la CAF venue présenter l'ensemble de ses dispositifs, le mercredi 26 août 2020, le Maire a donné son accord pour un travail transversal sur le projet social de territoire.

Pour se faire, des ateliers thématiques ont été organisés avec les élus et les administratifs de la ville, ainsi qu'un comité de pilotage chargé de veiller aux avancées de ce projet.

Deux réunions ont été consacrées au monde associatif qui œuvre de façon très dynamique à Pointe-à-Pitre.

La première, le 21 novembre 2020 qui avait pour objectif de partager et d'enrichir le diagnostic social.

La seconde, le 5 décembre 2020 à Rémy NAINSOUTA pour présenter le projet social de territoire : les politiques familiales et sociales de la ville, les objectifs stratégiques et les fiches actions.

Le monde associatif a donc pleinement participé à l'élaboration de ces documents.

Ce soir, ce projet est soumis à l'approbation des élus de la ville, qui doivent s'approprier cette politique familiale et sociale pour la porter sur le territoire.

Quelle stratégie de développement social pour la ville de Pointe-à-Pitre ?

Ce sont les élus, de concert avec la CAF, en charge pour le compte de l'État d'établir ces politiques, qui ont arrêté, 6 axes, 34 objectifs, 89 actions partenariales déclinés autour des ambitions politiques suivantes :

- **Faire de l'animation sociale, le levier de cohésion sociale** dans chaque bassin de vie de Pointe-à-Pitre qui doit avoir un Équipement de Vie Social (EVS) et un ou plusieurs centres sociaux pour porter ces politiques sur le territoire.
- **Soutenir la fonction parentale**, défini comme un axe prioritaire pour améliorer le quotidien des familles qui ont besoin autant d'aide que d'animation dans leur bassin de vie.
- **Optimiser et développer les équipements d'accueil de la Petite enfance pour renforcer l'attractivité du territoire.**
NB : La petite enfance, objet d'une attention particulière de la CAF qui ambitionne de développer sur la Guadeloupe, ce secteur qui ne couvre que 30 % des besoins en matière d'accueil du jeune enfant. Alors que la moyenne nationale est de 58 % voire pour certains territoires, 80 %. Bien plus qu'une question de garde d'enfants, il s'agit de socialisation, de préparation à l'entrée dans le milieu scolaire, d'égalité des chances de ces jeunes enfants.
- **Contribuer à la réussite éducative et à l'égalité des chances des jeunes Pointois** : À travers cet objectif, la ville définit sa politique jeunesse.
- **Garantir l'accès aux droits des citoyens Pointois** : "*mère des batailles*", cet objectif est nécessaire pour l'ensemble des besoins de la famille (*jeune enfant à la personne âgée*). Pour exemple, l'accès au droit pour l'assurance maladie évoqué, notamment, avec la Directrice de la retraite et du développement social présente lors de la dernière rencontre avec les associations. Il ne s'agit donc pas d'une vision parcellaire. Pour rappel, la Caf.fr et AMELI sont des services déjà proposés à la population.
- **Agir pour un cadre de vie durable et solidaire** : Un élément important qui structure l'ensemble de ces axes politiques.

Madame Claire CORENTHIN, Directrice adjointe de la CAF, met l'accent sur l'accès aux droits et au numérique. Des forces ont été définies et une offre diversifiée de services d'accès aux droits proposée par la collectivité, et étoffée par les nombreuses associations.

Les faiblesses : les écarts de revenus entre les ménages. Une population majoritairement dépendante de prestations sociales évoquées dans le diagnostic. Plus de 60 % de la population de Pointe-à-Pitre est en situation de précarité.

Les opportunités : la Convention qui va être signée et le plan "stratégie pauvreté" piloté par l'État et le Conseil départemental dont la CAF est partie prenante.

Les risques sociaux : Essentiellement les situations de non-recours aux droits ou l'accès limité aux équipements numériques et aux connexions internet).

Aujourd'hui, la CAF étant située aux Abymes, il y a grand besoin de recréer des espaces de proximité pour que la population puisse faire valoir ses droits.

Garantir l'accès aux droits des citoyens Pointois : un axe stratégique avec 6 objectifs

1. **Renforcer le partenariat entre la CAF et les services d'accès aux droits de la collectivité** tel que le CCAS habilité à recevoir les particuliers. Il y a donc nécessité de soutenir ces dits services en leur apportant l'expertise de la CAF.
2. **Renforcer l'information auprès des habitants du territoire sur les différents dispositifs sociaux existants**, parfois difficiles à maîtriser.
3. **Développer des lieux d'accès aux droits de proximité** pour éviter que les personnes aient à se déplacer. L'obligation de se déplacer peut également être un obstacle.
4. **Valoriser le maillage des acteurs œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits** avec les associations qui sont au plus près de la population et les autres partenaires administratifs (*la CGSS, le Conseil départemental*).
5. **Lutter contre la fracture numérique, pérenniser et renforcer les espaces de proximité.** Certains services publics, comme la CAF, ont opté pour la numérisation de leurs rapports avec les allocataires, ce qui a permis le versement des prestations, malgré la période de confinement. Néanmoins, à ce stade, il convient de mettre en place des actions de formation et d'information pour les usagers et les intervenants des différents services de la collectivité qui œuvrent dans l'accès aux droits.
6. **Inscrire la ville dans une dynamique de ville intelligente** en utilisant tous les outils présentés par la collectivité dans son schéma numérique, afin de remplir les objectifs précédents.

Toujours dans cet acte stratégique, les actions consistent, plus précisément, à :

- Créer une maison France service, qui sera installée dans le Centre social prévu à Lauricisque et permettra aux usagers de trouver un premier niveau d'informations dans plusieurs services publics (CGSS, Pôle emploi, La Poste...) et des outils (ordinateurs) facilitant leurs démarches numériques. (**Objectif 1**).
- Programmer des ateliers d'apprentissage à l'utilisation du numérique (**Objectif 2**).
- Faire du site de la ville un espace d'information et d'échanges entre les Pointois, les administrations et les acteurs à l'aide des sites de la CAF : Caf.fr (site principal), Monenfant.fr (outil destiné aux parents pour organiser leurs relations avec la CAF en fonction de leurs besoins parentaux, dans le cadre de la politique Jeunesse/Enfance).

- Accompagner les administrés à l'utilisation des services numériques mis à leur disposition dans l'espace numérique situé dans la Maison France service (**Objectif 3**).
- Mettre en place de formations d'accès au droit avec l'aide des associations dans la future Maison France service (**Objectif 4**).
- Accompagner les administrés à l'utilisation des services numériques mis à leur disposition dans l'espace numérique situé dans la Maison France service à venir (**Objectif 5**).
- Créer des espaces tiers lieux et de co-working dans le cadre du dispositif pauvreté. Développer des services numériques en faveur des étudiants. Pointe-à-Pitre est une ville d'étudiant soutenue par la CAF, notamment par le versement de l'allocation logement (**Objectif 6**).

Sous l'impulsion de son conseil d'administration, la CAF s'est dotée d'une politique ambitieuse d'animation de la vie sociale en conventionnant, notamment, avec la Fédération nationale des Centres sociaux représentée ici, par Monsieur Christian DUMORTIER : chargé de mission de cette Fédération qui œuvre sur le territoire depuis décembre 2019 avec les associations de Pointe-à-Pitre.

Animation de la vie sociale : thématique portée par la CAF pour les pouvoirs publics.

Présentation de Mme Sandra ROCH : le diagnostic partagé réalisé avec la ville met en exergue les forces du territoire avec un tissu associatif dynamique et de nombreux équipements de vie sociale. Pointe-à-Pitre est, d'ailleurs, une des communes les mieux dotées (3 espaces de vie sociale, 1 CCAS, 1 projet de centre social). Une autre force : un mois/ un quartier initié par la municipalité.

Faiblesses : Des quartiers (Fonds Laugier ou les faubourgs) non couverts identifiés par la CAF et une forte population défavorisée.

En termes d'opportunités :

- La ville de Pointe-à-Pitre possède le site de Caféière, véritable opportunité pour la mise en place d'actions collectives pour les familles et les habitants.
- Le projet de centre social LAPWENT porté par ACCORS.
- Accompagnement de la CAF par le biais de la Fédération nationale des Centres sociaux (FnCS).

Concernant les risques sociaux :

- Des problématiques sociales dans certains quartiers et une surreprésentation des familles monoparentales présente dans tous les quartiers de Pointe-à-Pitre. Une famille monoparentale n'est pas un problème en soi. Néanmoins, l'exercice de la parentalité est beaucoup plus compliqué quand le parent est isolé. Il est donc nécessaire d'apporter des réponses concrètes Via le Centre social.

Présentation de Mme VALVERT : Au regard des éléments mis en exergue par le diagnostic partagé, élaboré par la CAF et la collectivité, un axe stratégique a été dégagé :

Faire de l'animation de la vie sociale un levier de la cohésion sociale du territoire. Il est important de donner le pouvoir d'agir aux habitants.

3 objectifs :

1. Favoriser la démocratie participative
2. Développer l'animation de la vie sociale en s'appuyant sur l'existant et des actions innovantes, en s'appuyant sur le savoir-faire de tous les habitants.
3. Favoriser les initiatives et les projets innovants dans les domaines de la réussite éducative, de la culture et du sport. Il s'agit d'une thématique transversale qui crée de la cohésion sociale sur différentes thématiques, ce qui permettra aux familles de participer au projet présenté.

Dans le cadre de l'axe stratégique Animation de la vie sociale, plusieurs actions.

- S'appuyer sur l'action "un mois/un quartier" ou identifier les besoins des habitants. C'est une véritable occasion de s'associer à la ville pour aller sur le terrain, rencontrer la population et recueillir leurs besoins.
- Associer les conseils citoyens constitués dans le cadre du Contrat de ville, pour connaître les besoins des habitants. Il s'agit là d'une ressource nécessaire pour identifier et lire les besoins.
- Mettre en place un diagnostic en marchant CAF/ Ville pour aller au plus près des habitants. Il s'agit d'être dans la continuité du travail engagé dans le cadre du diagnostic partagé, en faisant des fiches quartiers avec les problématiques et les besoins des habitants **(Objectif 1)**.
- Requalifier des équipements ville en Espace de vie sociale (EVS) CAF/Ville. Les équipements existants (Maison de quartier/actions) ne bénéficient pas d'une convention avec la CAF et ne sont pas inscrits dans cette démarche d'animation de la vie sociale. Il est donc nécessaire de les accompagner grâce au soutien de la FNCS pour leur permettre de bénéficier de cet agrément.
- Identifier et accompagner les associations et équipements de la ville qui peuvent être agréés EVS. Continuité de la 1ère action.
- Soutenir et accompagner la création du Centre Social LAPWENT, véritable projet structurant pour l'ensemble du territoire.
- Renforcer l'ingénierie des acteurs de l'animation de la vie sociale. Il s'agit d'accompagner de nouveaux opérateurs pour leur permettre de bénéficier de l'agrément, sans oublier de permettre à ceux qui l'ont déjà, de monter en compétence et de s'adapter à l'évolution des problématiques du territoire **(Objectif 2)**.
- Encourager les équipements de vie sociale à proposer une offre de service social diversifiée, accessible à tous et adaptée aux problématiques des familles Pointoises **(Objectif 3)**.

Pour poursuivre les propos de Mme ROCH, M. DIVAD rappelle que la ville dispose d'un nombre d'acteurs important (la Tyrolienne, L'ACD, Les Lauriers Webbe) actifs dans ce domaine, qui récemment ont bénéficié de l'agrément de la CAF. Ce qui apporte des financements mais aussi une méthodologie pour faire participer les habitants.

Pour franchir un nouveau palier, l'association ACCORS, représentée par son Directeur général, porte un projet de Centre social d'une autre dimension qui va abriter des services publics par le biais d'une Maison France services avec un niveau d'interventions plus élevé et une dimension totale sur les politiques familiales et sociales.

M. DIVAD donne la parole au Directeur général d'ACCORS, M. Jean-Marc CALMEL, qui explique que cette association est un acteur du territoire, au sens large, qui intervient sur les problématiques sociales. Pour preuve, le centre d'hébergement insertion pour les 15/30 ans domiciliés aux Lauriers. C'est le seul centre de ce type.

Un Centre social est un équipement agréé par la CAF qui rassemble les habitants sur les questions quotidiennes de l'éducation, la parentalité, la famille, l'accès aux droits, l'environnement. Il permet aux habitants et bénévoles de partager, sous les conseils avisés d'une équipe professionnelle. C'est donc un lieu de rencontres et partages intercommunaux, intergénérationnels et interculturels.

L'action du centre prend appui sur les valeurs qui sont formalisées dans la Charte fédérale des Centres sociaux.

- La dignité humaine : Reconnaître la dignité et la liberté de tous.
- La solidarité : considérer les hommes et les femmes comme étant solidaires. : capable de vivre ensemble.
- La démocratie pour une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Tel qu'envisagé par la Fédération, le centre sera un lieu de proximité, à vocation globale, familiale, intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale et permet aux habitants d'exprimer de concevoir et réaliser leur projet. Cet équipement permettra d'apporter une attention particulière aux familles et au public fragilisé, et le cas échéant, leur proposer un accompagnement adapté.

Des actions collectives parfois expérimentales pourront être réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels, en fonction des problématiques sociales auxquelles la population est confrontée.

Mettre en place une organisation ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilité des usagers et des bénévoles. Et enfin, organiser la concertation et la coordination avec les pouvoirs professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

Monsieur CALMEL cède la parole à Monsieur Vincent CAZALON, Médiateur chez ACCORS, pour des détails supplémentaires.

Comme indiqué précédemment, un projet social, appuyé sur un diagnostic partagé, est indispensable au bon fonctionnement d'un centre social.

Néanmoins, il convient de mettre en place des commissions thématiques (Famille, Enfance-jeunesse Loisirs, Réussite, Educative, Cadre de vie, Culture, Point conseil, budget) ayant pour objectif de trouver les axes prioritaires de travail, partie intégrante du projet social. Ces commissions seront des lieux d'échanges avec les partenaires institutionnels et associatifs et permettront des actions transversales. Toute la population est concernée.

Il est à noter, une phase de préfiguration du projet social d'une année pendant laquelle des actions seront mises en œuvre pour recueillir les besoins réels des habitants. Ce centre qui ne vient pas concurrencer les équipements existants du territoire, mais les compléter et améliorer l'offre de services, sera implanté à Lauricisque, avec une zone d'influence sur l'ensemble du territoire de Pointe-à-Pitre.

Un plan architectural sera ultérieurement présenté.

M. CALMEL insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail mutualisé en lien avec les habitants et les acteurs en place. D'ailleurs, le rayonnement de cette structure sur l'ensemble du territoire et au-delà, sera bénéfique pour la ville et les concitoyens. Il passe ensuite la parole à M. Hugues ROSTAL, architecte (Cabinet ANONYM'ART) avec lequel, il a travaillé sur des éléments précis pour finaliser le plan dudit centre.

M. Hugues ROSTAL : le projet a globalement déjà été constitué en tenant compte des différents équipements à y intégrer.

Les locaux de 1000 mètres carrés, en rez-de-chaussée de 2 tours qui se situent à Lauricisque, abriteront, entre autres, une banque d'accueil, un salon de réception, un espace d'exposition temporaire ou permanent, un jardin pour enfants et des locaux desservis par une rue intérieure.

1^{er} local : la Maison France services qui permettra de recevoir l'ensemble des services publics.

2^{ème} local dédié à la vie associative, initialement Local collectif résidentiel (LCR) multi associatifs.

Et des locaux d'activités qui regrouperont :

- La ludothèque qui propose des activités aux jeunes enfants,
- Les Micro-Folies portés par la DAC qui mettent à disposition la culture par le biais de musée virtuel,
- Les Fab Lab : libres d'espaces partagés notamment par les établissements scolaires proches - laboratoire,
- Le AEP, lieu destiné à accueillir les parents d'enfant de moins de 6 ans pour resserrer les liens.

Ce projet ouvert sur la ville, avec différents accès, a pour objectif de faciliter la réception des usagers.

Le bâtiment étant construit, il a fallu adapter le projet à l'existant. C'est pour cela qu'il est proposé que l'espace famille soit dans une grande salle polyvalente de plus de 130 mètres carrés, divisée en petits locaux autonomes qui favoriseraient le resserrement des liens familiaux, entres autres, à travers des activités telles que l'initiation à l'art culinaire.

Le pôle administratif sera composé de différents bureaux (dont 4 à 5 réservés au gestionnaire du projet), de la direction, d'une salle de réunion, de la reprographie et d'une partie économat, ...

Le jardin d'enfants, composé d'aires de jeux divers et d'abris couverts, permettra l'éveil physique.

Le Point Accueil jeunesse, actuellement situé au Raizet, sera déménagé au Centre social.

Il s'agit d'un dispositif de prévention légère pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents, destiné à prévenir les conduites à risque (Violence, Addiction, Sexualité...). Pour ce faire, il convient de mettre en place un espace d'écoute à partir d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs. Cet espace devra fonctionner en transversalité avec les autres services présents.

Un autre local accueillera le point conseil budget. Ce service a pour objectif d'accompagner les familles dans la prévention des difficultés financières et la fragilité budgétaire, les procédures d'endettement et les interventions auprès de créanciers locaux. C'est donc un accueil dédié à l'aide aux familles dans leur gestion budgétaire. Dans ce cadre, des actions seront probablement mises en place.

Un local associatif qui permettra aux différentes associations du quartier de se retrouver.

Autre précision, une salle informatique sera installée dans la Maison France service, avec des ordinateurs mis à la disposition des usagers.

Monsieur DIVAD qui poursuit la présentation, rappelle que ce projet, porté par l'association ACCORS, est fortement soutenu par les services de l'État, la CAF, la CGSS, la SIKOA et la ville qui en a fait un projet phare. Sans oublier, le Conseil départemental, sollicité au titre de la lutte contre la pauvreté.

Il sera demandé aux autres acteurs, l'EPCI Cap Excellence et la Région Guadeloupe de participer au tour de table.

En résumé, il s'agit d'un projet entièrement financé, de 1 300 000 € d'investissements avec un budget annuel de 700 000 €.

Le soutien à la parentalité : Le diagnostic, en lien avec la ville, a permis de déterminer :

- La pluralité des acteurs du monde associatif sur le territoire de la ville de Pointe-à-Pitre
- La présence des principaux équipements et services de soutien à la parentalité :
 - Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Reaap),
 - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas),
 - Médiation familiale,
 - Espace de rencontre,
 - Espaces de vie sociale.
- De nombreux acteurs qui interviennent dans le cadre de la prévention des violences intra familiales
- Et de services ville (CCAS...) qui interviennent dans ce champ, mais aussi des dispositifs tels que, le programme de réussite éducative (PRE) ou le Conseil des droits et devoirs des familles (CDDF).

Les faiblesses :

- Faible coordination entre les partenaires. C'est bien que ces partenaires soient nombreux, encore faudrait-il qu'ils travaillent de manière concertée pour gagner en efficacité.
- Manque de visibilité pour les acteurs.
- Insuffisance des informations sur les dispositifs en direction des familles.
- Offre diversifiée en réponse aux problématiques spécifiques (jeunes, mères, familles monoparentales...).
- Faible mobilisation de certains opérateurs, dans le cadre des appels à projets lancés par la CAF où dans le cadre du dispositif pauvreté (crèches, services de la ville).

Les opportunités :

- Conseils pour les droits et devoirs des familles,
- Programme de réussite éducative,
- Point Information Jeunesse,
- Contrat de ville,
- Contrat territorial global,
- Label Maison de la parentalité,
- Renouvellement du schéma départemental des services aux familles (Sdsf).

Les risques sociaux :

- Une absence de mobilisation des familles dans le projet,
- Des usagers en demande mais avec des réticences,
- Des familles qui ne souhaitent pas être jugées ou dépossédées de leurs compétences.

2 objectifs phares :

- 1. Renforcer l'accompagnement à la parentalité des familles pointoises**
- 2. Faciliter l'accès aux familles dans les activités éducatives, d'animation et de loisirs.**

Toujours dans le cadre de cet axe plus précisément, les actions sont :

- Labelliser la ville de Pointe-à-Pitre “ Maison de la parentalité”,
- Créer la “Maison de la Femme” dans chaque équipement d'animation de la vie sociale,
- Créer des hébergements d'urgence pour apporter une réponse aux femmes confrontées aux violences intra familiales,
- Apporter une réponse aux besoins exprimés par chaque acteur associatif dans le champ de la parentalité **(Objectif 1)**.

- Se réapproprier le site de Caféière, à Petit-bourg, afin de diversifier l'offre d'activités éducatives, d'animation et de loisirs **(Objectif 2)**.

Mme ROCH passe la parole à Mme VALVERT, chargée de présenter la thématique suivante :

La petite enfance

Comme indiqué par Monsieur le Directeur, en propos introductifs, il s'agit d'une thématique prioritaire pour la CAF qui peut garantir l'égalité des chances et la socialisation, dès le plus jeune âge, des enfants. S'agissant des forces opérées dans le cadre du diagnostic social partagé, il existe :

- 2 crèches municipales sur le territoire. Véritable atout, puisque très peu de collectivités, sur le territoire, sont si bien dotées.
- 2 crèches associatives qui œuvrent également sur l'accueil de la petite enfance, d'après une répartition équilibrée, indispensable pour le maillage du territoire,
- Des projets de fonctionnement de qualité et innovants qui contribuent à un accueil de qualité.

Les faiblesses :

- Le niveau d'information des familles sur les modes d'accueil et l'offre de service proposée par l'Eaje est insuffisant.
- Des contrats d'accueil (réservations du quota d'heures) inadaptés aux besoins des familles. Ceci, malgré la demande d'inscription de ces familles sur la base horaire, demandée par la CAF qui finance ces structures.
- Une absence d'offre de la part de ces établissements, pour répondre aux besoins d'accueil d'urgence occasionnel des familles.

Les opportunités :

- Le renouvellement du Schéma départemental et services aux familles (Sdfs),
- Le contrat de ville,

- Le CCAS,
- La Convention territoriale globale soumise, ce soir, au conseil municipal.

Les risques sociaux :

- Des problématiques sociales dans certains quartiers,
- Une surreprésentation des familles monoparentales,
- Un taux d'activité (avec emploi) des familles, avec enfants de moins de 3 ans, est à Pointe-à-Pitre, de 21,6 % contre 36,3 % pour la Guadeloupe,
- Des problématiques liées à l'acquisition de la langue chez les enfants issus des familles immigrées.

L'axe stratégique : **Optimiser et développer les équipements d'accueil de la petite enfance pour renforcer l'attractivité du territoire.**

Et pour ce faire, **5 objectifs** :

1. **Diversifier et augmenter la capacité d'accueil des modes de garde avec une couverture sur tout le territoire**
2. **Promouvoir et renforcer l'accueil en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap avec un personnel qualifié**
3. **Adapter le mode et le fonctionnement des accueils aux besoins spécifiques de la population**
4. **Renforcer les partenariats afin de mieux informer les familles sur les modes d'accueil**
5. **Rénover les crèches du territoire de Pointe-à-Pitre et moderniser les services offerts aux familles pour recréer de l'attractivité.**

Quelques actions par rapport à ces trois objectifs :

- Création d'une commission petite enfance en famille pour travailler sur ses différentes problématiques
- Prévoir des équipements dans le cadre des programmes de logement, de la rénovation urbaine (bailleurs sociaux)
- Développer une ou plusieurs maisons d'assistante maternelle (Mam)
- Créer des Relais assistantes maternelles (RAM) afin de rompre l'isolement des assistants maternels **(Objectif 1)**
- Accompagner les Eaje dans l'adaptation de locaux pour l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Renforcer les compétences des personnels des crèches,
- Informer les familles et les professionnels (Cmp, Etc...) **(Objectif 2)**
- Favoriser la labellisation "crèche AVIP" (accueil à vocation insertion professionnelle) des Eaje du territoire
- Favoriser la formation des gestionnaires, du personnel et développer la capacité à répondre aux appels à projets **(Objectif 3)**

Madame VALVERT passe ensuite la parole à Monsieur Elie NAÏNAN, Directeur général de l'UDAF et Madame Nicole ETILCE- BILLY, Responsable du projet petite enfance à l'UDAF, chargée de présenter **le** multi-accueil de Lauricisque.

Monsieur Elie NAÏNAN, qui a souhaité que ce projet soit partagé, mais surtout le plus approprié possible aux besoins de la population, a opté pour une présentation détaillée pour permettre aux élus de mieux l'appréhender.

L'UDAF, Union départementale des associations familiales existe dans le département depuis 1952. Il s'agit d'une vieille institution créée par les pouvoirs publics et régie par des statuts qui figurent dans le Code de l'action sociale. Cette association, à vocation départementale, a un certain nombre de dispositifs sur Pointe-à-Pitre, notamment :

- Un groupe d'entraide mutuelle, un club pour les personnes handicapées psychiques (quai Lefebvre)
- Un établissement d'accompagnement à domicile (Rond-point Miquel) - Service de soins infirmiers

Elle intervient également dans des instances de décisions (Ex : CCAS de Pointe-à-Pitre, où elle est représentée) et sur l'ensemble des segments des politiques publiques familiales.

L'UDAF est un véritable conseiller auprès des pouvoirs publics, mais représente également l'ensemble des familles du territoire (françaises ou des immigrées en situation régulière).

Comme son nom l'indique, cet établissement est un multi accueil multilingue nommé « I Genius ». I pour inclusion/Genius pour génie. Il s'agit d'offrir aux enfants, un service de qualité.

Il se définit d'après plusieurs critères :

- Le choix des langues (l'anglais dans un 1er temps), pour permettre aux enfants de s'approprier les sonorités et avoir une certaine facilité dans l'apprentissage des langues.
- L'accueil du handicap, une des grandes phases de ce projet, qui permettra d'accueillir 5 à 10 enfants dans des conditions optimales
- Le soutien à la parentalité, notamment pour les familles monoparentales, en grand nombre sur le territoire

Les objectifs globaux :

- **Accueillir des enfants de toutes conditions sociales dans un principe de mixité, d'égalité des droits et des chances**
- **Œuvrer à l'apprentissage de la vie en collectivité, à la socialisation et à la continuité éducative**
- **Accompagner les familles dans leur rôle de parents**
- **Favoriser l'intégration des enfants différents dans des valeurs de partage et d'entraide**
- **S'ouvrir au monde avec la pratique de langues étrangères (anglais, dans un 1er temps)**
- **Prévenir les comportements déviants.**

Il s'agit donc d'une crèche multilingue ouverte sur le monde : la Guadeloupe, proche de la Caraïbe anglophone, reçoit de plus en plus d'enfants d'Haïti, de Dominique, de Saint-Domingue.

Il y a nécessité de s'adapter à son environnement et de maîtriser les langues étrangères.

Un accueil de l'enfant en situation de handicap, pour changer le regard de la société. Le citoyen doit accepter la différence, y compris le handicap.

Un multi accueil à Lauricisque pour proposer, entre autres, un accueil d'urgence ou occasionnel (inexistant malgré les structures présentes sur le territoire), répondre aux besoins d'une population située en zone prioritaire et augmenter le nombre de places en crèche.

Cet établissement répond également aux priorités de la Convention l'objectif de gestion (COG) entre l'État et le CNAF, qui sont :

1. L'égalité des chances et l'investissement social
2. L'accueil des enfants en situation de pauvreté. De la mixité est prévue dans le quartier de Lauricisque
3. L'inclusion, et le rééquilibrage territorial en termes de prestations dans la petite enfance.

D'une capacité de 40 places, il sera ouvert de 6h30 à 18h avec des activités d'intégration, de socialisation, motrices, de l'expression corporelle et artistique, des ateliers, des projets individualisés pour les enfants en situation de handicap.

Une activité phare et innovante qui consiste à axer le travail sur l'exploration sensorielle, à l'aide d'une salle à inspiration Noélène. A l'origine, faite pour les adultes en situation de handicap, cette salle trouve aujourd'hui, toute sa place en crèche. Véritable SAS de décompression, elle est faite de jeux de lumière, de

formes, de vibrations et de sons. Elle favorise l'apaisement de l'enfant agité qui se réapproprie (ou s'approprie) son corps et son espace et retrouve de la vivacité.

En termes de moyens humains, le personnel sera composé de 13 salariés permanents titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture, du CAP de Petite enfance, d'éducateur de jeunes enfants, de cuisinier et d'agents d'entretien.

Ainsi que les intervenants ponctuels : un psychomotricien, en fonction des profils de handicap accueillis, un médecin référent, un infirmier et un psychologue.

Comme dans toutes les crèches, il est prévu également un espace pour les bébés avec des dortoirs, une biberonnerie, une salle de change. Pour les plus grands, un lieu de vie, un coin de propreté, un jardin, une cuisine, une buanderie, un espace pour le personnel et plus encore.

Ce projet à un coût de 45 769 € pour l'aménagement, 147 798 € pour l'équipement avec un accompagnement de la CAF à hauteur de 135 497 €.

En conclusion, Mme ETILCE- BILLY rappelle que l'UDAF partage l'idée que les acquisitions et les bases du bien vivre ensemble se jouent dans l'enfance. Un enfant bien accompagné, éduqué, sociabilisé, devient un adulte équilibré.

Monsieur DIVAD rappelle que le domaine de la petite enfance est une priorité définie par le conseil d'administration de la CAF. Il est donc important de soutenir des projets innovants tel que cet espace Noélène, unique en Guadeloupe.

La jeunesse

Les forces repérées par le diagnostic partagé :

- Le projet éducatif de territoire
- Le plan mercredi
- Le programme de réussite éducative mis en place par le CCAS
- Le label cité éducative
- Les accueils de loisirs conventionnés par la CAF
- Le contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Le tissu associatif

Les faiblesses signalées :

- Un manque de formation dans le domaine de l'animation des temps périscolaires et extrascolaires
- La ville de Pointe-à-Pitre n'organise pas de temps de loisirs
- Une offre d'activités de loisirs peu diversifiée et attractive
- Une offre d'accueil de loisirs peu adaptée pour les plus de 11 ans

Au niveau des opportunités, il existe :

- La convention territoriale globale
- Le renouvellement du schéma départemental des services aux familles (Sdsf)
- Le contrat de ville

Les risques sociaux :

- Une baisse globale de jeunes (0 à 24 ans) depuis près de 10 ans
- 73 % des enfants de 11 à 24 ans de Pointe-à-Pitre vivent dans une famille monoparentale en 2015 contre 60 % pour Cap excellence

- 55,4 % des jeunes femmes de 15 à 19 ans ont un bas niveau de formation contre 51,3 % pour les hommes

L'axe stratégique : **Contribuer à la réussite éducative et à l'égalité des chances des jeunes pointois, en 6 objectifs :**

1. **Identifier tous les acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse**
2. **Garantir la cohérence des activités éducatives sur le territoire**
3. **Encourager tous les projets éducatifs visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement**
4. **Garantir la qualité des repas en privilégiant les produits locaux et bio tout en respectant une démarche de développement durable**
5. **Renforcer l'attractivité de la pause méridienne au sein de l'école par une offre éducative de qualité**
6. **Élargir le service de restauration scolaire à un plus grand nombre d'enfants bénéficiaires et sécuriser le paiement direct des repas aux prestataires**

De ces 6 objectifs, découlent les actions suivantes, telles que présentées par ordre de priorité :

- Élaborer un cahier des charges qui valorise les produits locaux et la démarche de développement durable
- Renforcer les actions innovantes permettant de sensibiliser les enfants sur les produits locaux **(objectif 4)**
- Identifier les activités et les acteurs intervenant dans le cadre du péri et de l'extrascolaire
- Accompagner les acteurs à s'inscrire dans une démarche de conformité et de qualité des accueils proposés **(Objectif 2)**
- Développer et enrichir l'offre enfance et jeunesse portée par la collectivité
- Accompagner et inciter les acteurs à répondre aux appels à projets
- Construire une offre de services favorisant la mixité des publics (social, handicap)
- Déployer le projet “ Génération futurs leaders” **(Objectif 3).**
- Réaliser un diagnostic partagé avec les parents et les acteurs
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication permettant de connaître, mobiliser et valoriser les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse **(objectif 1)**
- Faire vivre le projet d'animation pause méridienne dans le cadre du projet éducatif global “ accueil de loisirs”
- Mettre en place des actions de communication pour valoriser le cadre structurant garanti par la collectivité sur le temps de la restauration scolaire **(Objectif 5)**
- Identifier les causes permettant d'analyser les raisons de la non-inscription des enfants à la restauration scolaire
- Mettre en place un système de tarification modulée en fonction des revenus des familles **(objectif 6)**

Le diagnostic social partagé réalisé pour le **logement et le cadre de vie** a mis en évidence des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques sociaux.

Les forces :

- La demande de logement social est insuffisante par rapport à l'offre du logement (Rénovation urbaine)
- La Ville a deux foyers personnes âgées indépendantes et un établissement d'hébergement des personnes âgées (HPA)
- Une gestion du parc de logement centralisée sur les principaux bailleurs (SIG, SIKOA, SEMSAMAR, SCP HLM, SEMAG)

Les faiblesses :

- La réputation des quartiers est un frein pour l'acceptation des offres pour certaines personnes et le maintien des habitants dans certains quartiers / Sortie Sud-est RHI (Résorption de l'habitat insalubre)
- Peu de logements intermédiaires et libres
- Peu d'accession à la propriété
- L'absence de partenariat formalisé avec les bailleurs afin de faciliter les actions collectives

S'agissant des opportunités, la ville a :

- Un nouveau plan de renouvellement urbain (NPNRU)
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Urbain : dispositif pour rénover le logement - coordination ville avec AMO
- La présence de la CGSS qui attribue un financement aux bailleurs sociaux (action sociale vieillesse) : 100 000 € pour chaque bailleur social et un prêt à taux zéro si le financement est supérieur à 100 000 €.
- La présence de la CAF :
 - qui accompagne social des familles qui bénéficient d'un logement dans le cadre du quota réservataire,
 - qui participe à la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) avec des analyses personnalisées de la situation)
- La possibilité de participer au projet cœur de ville
- La présence de l'Agence guadeloupéenne pour le logement social (AGLS) qui accompagne les familles socialement.

Les risques sociaux qui existent :

- De nombreuses familles étrangères en situation régulière sont logées dans les parcs privés vétustes
- Beaucoup de situations irrégulières causées lors des ruptures dans les couples mixtes français-étrangers. Souvent la personne étrangère à recours à un hébergement d'urgence
- Forte demande de personnes en situation de handicap pour un transfert de logement au rez-de-chaussée ou sur un logement adapté
- Familles en difficultés de paiement de loyer
- Familles en dépassement de plafond qui n'arrivent pas à se loger à Pointe-à-Pitre
- Problématique des habitants souffrant d'addictions ou de pathologies mentales

L'axe stratégie dégagé est : **Agir pour un cadre de vie durable et solidaire**

6 objectifs ont été identifiés :

- 1. Amplifier la rénovation urbaine pour renforcer l'attractivité de la ville**
- 2. Renforcer l'accompagnement des familles sur les problématiques liées au logement**
- 3. Impliquer le citoyen dans la vie de son quartier et de sa ville**
- 4. Assurer le bien-être, la tranquillité et la sécurité des résidents**
- 5. Impliquer les habitants dans une démarche "éco citoyenne"**
- 6. Formaliser un protocole d'intervention entre la ville, les bailleurs sociaux et les bailleurs privés**

Les actions arrêtées au titre de ces objectifs 1 et 2 sont :

- S'appuyer sur le NPNRU pour la remise aux normes des équipements existants et la création de nouveaux équipements pour ouvrir de nouveaux services aux familles (aires de jeux, jardins partagés, crèches, centres sociaux, etc...) - **(Objectif 1)**
- Augmenter le nombre de logements adaptés pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées
- Aider les familles à choisir des équipements pour le logement (basse consommation énergétique, maîtrise de l'énergie)
- Former les familles à la gestion budgétaire en lien avec les associations **(objectif 2)**

Monsieur DIVAD rappelle que ce projet d'envergure voulu par les élus pour les pointois, sera piloté par une instance politique (un comité de pilotage) composé du maire et/ou des élus désignés sur les différentes thématiques des politiques familiales et sociales et du Président du Conseil d'administration de la CAF, responsable de l'action sociale.

Un comité de mise en œuvre, composé d'élus et d'administratifs de la ville de la CAF et les autres services publics, sera également créé pour s'assurer que toutes les actions du projet soient réalisées durant les 4 ans à venir. Il conclut la présentation en disant que l'idée de cette ambition partagée est d'améliorer la vie des habitants pointois au quotidien.

Mme Galvani, maire adjoint faisant fonction, félicite M. DIVAD et ses équipes ainsi que tous les intervenants pour la qualité de la présentation qui vient d'être faite au conseil municipal. Puis elle donne la parole à Mme la Directrice générale des services, Béatrice GOMBAUD-SAINTONGE PASBEAU, qui souhaite intervenir.

Mme la DGS salue l'assemblée et remercie Mme le Maire, faisant fonction, de lui avoir donné la parole suite à cette présentation, explicite et enrichissante, qui révèle le travail déjà en cours au sein de la collectivité et l'implication des services dans le domaine social.

Elle explique qu'au côté du CCAS, dirigé par Madame MACCABI, accompagnée de l'ensemble de ses agents présents, une équipe dédiée a été mobilisée par ses soins pour mener à bien ce projet co-construit. Et en quelques semaines, en sus de son travail en cours, cette équipe a pu assister à de multiples réunions et mobiliser son énergie pour accompagner la CAF dans la rédaction de ce document.

C'est donc avec une grande fierté, que Mme PASBEAU félicite, entre autres, Mesdames Fabienne MAQUIABA, Nelly POLION-TAILLEPIERRE, Marie-Laure HIBAU, Joëlle PAMEOLE, Mariola DONINEAU, Bessie MONTANTIN, Marie-Hélène MACABI, Jocelyne CHICOT, Fernande BELLAIRE, Chantal STANISLAS, Ingrid FAUSTIN, Rita NEBOR et Messieurs Frédéric LEBRETON, Patrick BORDELAIS, Yvan DRAGIN et Georges-André CHOUAN.

Ces agents qui ont accompagné les élus dans leur ambition, restent engagés et prêts, avec l'ensemble des équipes de la ville, à relever le défi aux côtés de la CAF. D'ailleurs, l'administration s'est engagée, par le biais des commissions thématiques, à assister les élus dans la mise en place et la mise en œuvre des actions commencées notamment dans le cadre du projet "un mois, un quartier".

Mme GALVANI remercie Mme le DGS pour ces mots et ouvre les débats.

M. Yann NANETTE qui rejoint les propos de Madame la DGS, confirme que la tâche était lourde. Il félicite les agents de la Ville et les différents intervenants. Il remercie la CAF de mettre à la disposition de la Ville tous ces outils, qui bien utilisés, permettront de réduire la fracture sociale et d'aller vers une véritable égalité des chances.

Mme Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE s'interroge sur la mise en place d'un moyen de transport, la nouvelle structure étant excentrée par rapport à l'ancienne ville.

En réponse à la question de l'élue, M. DIVAD indique que l'animation de la vie sociale telle que le conçoit ce projet social de territoire, est pour l'ensemble du territoire pointois. Dans ce cadre, des espaces de vie sociale ont récemment été agréés et de nouveaux projets, équipements et services déployés pour répondre aux besoins de l'ensemble des familles.

Pour ce qui est de la question des transports, elle n'est pas de la responsabilité de la CAF. Néanmoins M. DIVAD ne doute pas que la ville, dans ses projets avec d'autres institutions, réponde à cette problématique.

Mme Cécile BOUCAUD s'interroge sur les critères du choix de l'implantation du centre (Lauricisque). Elle n'est pas sûre que ce soit le quartier qui ait le plus besoin de ce type de structure.

D'autre part, elle interroge la CAF, sur la mise en fonction de cette structure nécessaire pour répondre aux attentes de la population.

M. DIVAD précise, à propos de la localisation de ce centre social, qu'il s'agit d'un bassin de vie non négligeable (8 000 habitants sur les 15 000 de Pointe-à-Pitre) sans équipements majeurs, à proximité du QPV de Grand camp. C'est également un lieu bien desservi par le passage de bus à proximité du centre. Il suffira, juste, d'ouvrir un accès sur le rond-point (bassin versant).

Pour compléter, il indique que le choix d'implantation de ce centre (avec un local conséquent) est une véritable opportunité saisie par les porteurs de projet ACCORS et CAF qui sont désireux d'offrir des services publics à destination des familles. Il est très important, aujourd'hui, de faire revenir les services publics à Pointe-à-Pitre.

Concernant l'échéancier, tout est mis en œuvre pour une livraison la plus proche possible. Tout en tenant compte des délais et des contraintes liés au bâtiment.

Plus précisément, M. DIVAD indique que la CAF qui a fixé un calendrier avec l'État, a pour ambition, que le centre social LAPWENT soit opérationnel au deuxième semestre 2021.

Monsieur Loïc MARTOL remercie les intervenants pour cette présentation. Néanmoins, il s'interroge sur la possibilité pour les autres associations pointoises qui souhaitent présenter un projet, d'entrer dans la démarche. Existe-t-il un calendrier ?

Selon M. DIVAD, certaines associations qui travaillent déjà avec la CAF et d'autres institutions, ont bénéficié récemment, d'après un cahier des charges exigeant, d'agrément qui leur apportent une aide méthodologique, des financements pérennes et un accès privilégié aux appels à projet de la CAF.

Les autres associations récemment découvertes, ont également la possibilité de répondre aux appels à projet de la CAF, qui seront étudiés avec le plus grand soin.

Le projet social de territoire engage la CAF à travailler avec tous les acteurs du territoire. Il s'agit de permettre aux forces vives que sont les associations, d'avoir un cadre structurant, un cap précis défini par l'autorité politique, avec le concours de tous les services publics qui œuvrent sur le territoire de Pointe-à-Pitre. La porte est donc grande ouverte pour les associations qui ne sont pas encore dans le dispositif.

Mme ROCH apporte un complément d'information : au titre de l'axe stratégique « Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire », il est prévu d'accompagner l'ingénierie des opérateurs associatifs, d'où la rencontre organisée le 8 décembre 2020 à la salle George TARER, avec des associations non agréées en présence de la Fédération nationale des centres sociaux.

M. MARTOL s'interroge sur l'articulation prévue pour les différents projets sociaux du territoire communautaire. Certaines actions seront-elles mutualisées ? Existera-t-il un certain équilibre sur le territoire ?

Monsieur DIVAD répond que la communauté d'agglomération Cap excellence ne peut encadrer l'ensemble des projets sociaux de son territoire, n'ayant pas la compétence sociale, proprement dite.

Néanmoins, la CAF appelle de ses vœux que les associations du périmètre de cet EPCI, unissent leurs forces pour proposer à la population de ce bassin, une offre de services diversifiée.

Pour l'heure, la CAF s'attelle à conventionner avec la Ville de Pointe-à-Pitre (comme avec les 18 autres communes de Guadeloupe), d'après un cahier des charges et un plan de travail sur 4 ans. Il est temps que le quotidien des pointois soit facilité et que les politiques sociales servent à l'insertion professionnelle.

À la lumière de la question de l'élu, M. DIVAD précise également que les orientations stratégiques de la CAF ont été redéfinies en 2019 avec cette volonté de couvrir le territoire de la Guadeloupe de conventions territoriales globales. La ville de Pointe-à-Pitre est d'ailleurs l'une des 6 communes à se doter d'un projet social.

Madame Corinne DIAKOK-EDINVAL redit sa fierté d'avoir pu mener à bien la rédaction de la CTG avec les élus et les administratifs. La ville est, de ce fait, rentrée dans ce processus qui reflète la politique sociale désirée par l'équipe municipale.

Cette convention d'abord acceptée par le conseil d'administration de la CAF, est soumise à l'approbation du conseil municipal et sera signée le 10 décembre prochain. Dès janvier 2021, la municipalité pourra alors mettre en action ses promesses de campagne.

En conclusion, le directeur de la CAF informe que le projet social de territoire de la ville de Pointe-à-Pitre a été adopté à l'unanimité. Puis, il remercie chacun, pour son implication et l'intérêt porté à la définition de la stratégie sociale de la ville.

Le maire faisant fonction clôture le débat et passe au vote.

Il s'agit, d'autoriser le maire à signer la Convention territoriale globale ainsi que l'ensemble des actes afférents à la démarche et tous documents et actes relatifs à l'exécution de la délibération.

Le point est adopté à l'unanimité.

Mme Tania GALVANI remercie les représentants de la CAF et de l'UDAF de leur présence à ce conseil, mais aussi, pour leur implication, leur engagement aux côtés de la ville, ainsi que pour leur investissement tout au long des séances de travail qui ont précédé ce conseil.

Elle remercie également les administratifs et collaborateurs de la ville pour le travail fourni qui a permis l'émergence de cette Convention globale territoriale qui sera signée le 10 décembre 2020.

La ville ne peut que se féliciter de cette avancée.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire faisant fonction lève la séance. Il est 19h40.